



# Qualifelec Installations électrique - Moyen Gros Tertiaire Industrie

Dernière mise à jour : le 28 février 2019 par QUALIFELEC

## Délivré par :

QUALIFELEC (qualification)

accréditation n° 4-0550

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe bénéficie de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour connaître la liste des professionnels proches de chez vous, consultez [l'annuaire des professionnels RGE](#)

## Domaine d'application :

La qualification est destinée aux entreprises réalisant des travaux d'installations électriques pour les marchés du Moyen Gros Tertiaire Industrie (MGTI).

## Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Pour la qualification MGTI, L'entreprise doit justifier de réalisations dans les Locaux à usage professionnel (agricole et industriel), ERP de 1ère à 4ème Catégorie, ERT avec des Effectifs > 100 personnes ou surface > 400m<sup>2</sup> (au premier des deux seuils atteints). Les principaux travaux concernés sont la production et la distribution de l'énergie électrique, l'éclairage intérieur et extérieur, l'alimentation et les raccordements de toutes machines et appareils d'utilisation ou de conversion de l'énergie électrique, la mise en œuvre de tous systèmes destinés à la protection, à la commande, au contrôle, à la surveillance et à la gestion des installations et équipements cités ci-dessus. Plusieurs mentions optionnelles sont possibles : la mention RGE dans les 2 domaines de travaux, Équipements électriques hors ENR, Ventilation. La mention IRVE (Bornes de recharge véhicules électriques). La Mention Contrôles et Mesures (CM). La mention Automatismes (AUT). La Mention Études & Conception (ET). La Mention Ensembles Complexes (EC). La Mention Eolien hauteur > 12m. La Qualification Probatoire MGTI est accessible pour les entreprises qui ont développé cette activité depuis moins d'un an. Elle donne accès à la mention probatoire IRVE et RGE. Valable au maximum 24 mois, non renouvelable.

## Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme Audit sur site ou chantier par sondage
-------------------------------------	--

Prise en compte de la satisfaction client	non
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Audit documentaire des documents d'organisation transmis
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

### Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Règles de fonctionnement disponibles sur le site <a href="http://www.qualifelec.fr">www.qualifelec.fr</a> . Référentiel de qualification disponible sur le site <a href="http://www.qualifelec.fr">www.qualifelec.fr</a> rédigé selon la norme NF X 50-091 (organismes de qualification d'entreprises).

Dossier	<p>CRITERES ADMISTRATIFS</p> <p>Activité de l'entreprise : Fournir un extrait-Kbis</p> <p>Assurances : Fournir les attestations d'assurance dans le domaine de la qualification</p> <p>Moyens humains et financiers : Fournir le CAHT, la part de sous-traitance, l'effectif total et technique par activité de qualification.</p> <p>Fournir les justificatifs de formation et/ou expérience professionnelle exigés pour la qualification.</p> <p>Moyens matériels : Posséder les équipements décrits dans le référentiel de qualification</p> <p>CRITERES TECHNIQUES</p> <p>Justifier de 4 références chantiers et de 2 référence par mention (optionnel)</p> <p>Si ce critère n'est pas rempli, l'entreprise pourra accéder à une qualification probatoire pour 24 mois maximum.</p> <p>ENGAGEMENTS QUALITE</p> <p>Engagement sur l'honneur : Signer et respecter l'engagement sur l'honneur</p> <p>Règles de fonctionnement : Respecter tous les points des règles de fonctionnement en ligne sur le site <a href="http://www.qualifelec.fr">www.qualifelec.fr</a> .</p>
Examen	<p>EXAMEN DOSSIER</p> <p>Vérification de la conformité et instruction des dossiers par les équipes de QUALIFELEC (formation et/ou expérience professionnelle dans le domaine du génie électrique).</p> <p>Passage en comité de qualification (350 qualificateurs) : évaluation des dossiers par des professionnels installateurs, de la maîtrise d'ouvrage ou institutionnels, bureaux de contrôle.</p>
Modalités de décision d'attribution	<p>Décision de qualification prise collégalement par des personnes représentant tous les intérêts concernés (représentant de la branche professionnelle, représentant de clients et d'institutionnels - 350 personnes) pour CHAQUE dossier de qualification au cours de comités de qualification.</p>
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	<p>L'examen d'un dossier de suivi annuel est effectué par QUALIFELEC chaque année. Les certificats délivrés pourront faire l'objet d'une révision ou d'un retrait si les qualifiés ne répondent plus aux critères initialement présentés. Après examen du dossier simplifié, l'entreprise recevra chaque année un nouveau certificat ou une nouvelle attestation jusqu'au renouvellement de sa qualification.</p>
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2021.

[1001signes.qualiteconstruction.com](http://1001signes.qualiteconstruction.com)